

---

**PROJET DE RÉSOLUTION NO** 0446/04/23

---

**PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305 DANS LE BUT :**

- D'AUGMENTER DE 1 À 2 LE NOMBRE MAXIMAL D'USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION SOIT LES USAGES « 657 SERVICES DE SOINS THÉRAPEUTIQUES (MASSOTHÉRAPIE) » ET « 6839 AUTRES INSTITUTIONS DE FORMATION SPÉCIALISÉE » FAISANT PARTIE DE LA CLASSE D'USAGES C-2 (COMMERCE LOCAL) AU 4025 DE LA ROUTE CAYA;
- D'AUGMENTER LA SUPERFICIE MAXIMALE TOTALE DES 2 USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION;

LE TOUT SELON CERTAINES CONDITIONS RELATIVES À LA LOCALISATION DES USAGES COMMERCIAUX ACCESSOIRES À L'HABITATION.

LA ZONE AGRICOLE A-5706, À L'INTÉRIEUR DE LAQUELLE SE TROUVE LE TERRAIN VISÉ, INCLUT APPROXIMATIVEMENT DES TERRAINS SITUÉS AU SUD-EST DE LA ROUTE CAYA ENTRE LE CHEMIN TOURVILLE ET LE 7<sup>E</sup> RANG.

---

**ET RÉSOLU QUE LE PROJET DE RÉSOLUTION NO 0446/04/23 EST ET SOIT ADOPTÉ ET QUE LE CONSEIL STATUE ET DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÉSOLUTION CE QUI SUIT :**

CONSIDÉRANT QU'une demande ayant pour objet d'autoriser la présence de 2 d'usages accessoires à l'habitation soit les usages « 657 Services de soins thérapeutiques (massothérapie) » et « 6839 Autres institutions de formation spécialisée » et augmenter la superficie maximale totale de ceux-ci au 4025 de la route Caya selon certaines conditions, a été présentée à la Ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend des éléments dérogatoires à la réglementation d'urbanisme (**règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville**) applicable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 4305** et qu'il a recommandé son acceptation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro 2023.03.15);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mario Sévigny, APPUYÉ par Daniel Pelletier et RÉSOLU d'accorder, en vertu du **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 4305 de la Ville de Drummondville**, une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition à ce contraire du **règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville** :

---

**PROJET DE RÉSOLUTION NO** 0446/04/23

---

Page 2 de 2

- d'augmenter de 1 à 2 le nombre maximal d'usages accessoires à l'habitation soit les usages « 657 Services de soins thérapeutiques (massothérapie) » et « 6839 Autres institutions de formation spécialisée » faisant partie de la classe d'usages C-2 (commerce local) au 4025 de la route Caya;
- d'augmenter de 40 mètres carrés à 48 mètres carrés la superficie maximale totale de ces 2 usages accessoires à l'habitation;

Le tout à la condition qu'aucun usage commercial (incluant l'hébergement) ne soit exercé à l'extérieur du bâtiment principal (résidence) soit dans un bâtiment accessoire tel qu'un garage privé, une remise, un tipi, une cabane à sucre, etc.

Me Marie-Eve Le Gendre

Stéphanie Lacoste

---

GREFFIÈRE ADJOINTE

---

MAIRESSE